

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1^{er} adjoint), M. Patrick Charles (conseiller municipal), M. Guillaume Chavaren (2^{ème} adjoint), M. Pierre Henri Decombe (conseiller municipal), Mme Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint), M. André Derory (conseiller délégué), M. Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), Mme Monique Rondel (conseillère municipale).

EXCUSE(S) : M. Stéphane Guerreau (conseiller municipal) donne pouvoir à M. André Derory (conseiller délégué)

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint)

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

1) COMITE SUIVI CHARTE EOLIEN

Le premier comité de suivi de la charte éolien a eu lieu récemment. David BUISSON et André DERORY sont les deux élus représentants de la commune de Saint-Georges-en-Couzan. 14 communes sont membres de ce comité de suivi. 6 porteurs de projets sont connus de Loire-Forez Agglomération pour un projet sur les monts du forez.

Les différentes étapes de la méthode proposée par le comité de suivi sont :

- Choisir le porteur de projet
- Démarcher les différents propriétaires
- Faire une étude environnementale
- Validation par les communes (Majorité absolue)

DECISION : *La méthode évoquée sera débattue lors du prochain conseil municipal.*

2) TRAVAUX TERRAIN DE JEU

Un 1^{er} devis est présenté de 1530€ TTC de Nicolas BUROT pour installer une bâche sur la butte qui va du poulailler jusqu'au bâtiment.

Un 2^{ème} devis de 650€ HT pour un marquage du poulailler, des « vendredis gourmands » et de la décharge de St Joseph, soit 6 panneaux par la société Seriflock à Montbrison.

Un 3^{ème} devis pour l'installation d'un conduit de cheminé sur le barbecue du terrain de jeu en acier pour 614€ TTC fait par Didier DAMON.

Un 4^{ème} devis de la société Forez Color de 1725€ TTC pour une fresque murale sur le mur du fond du bâtiment du terrain de jeu.

DECISION : *Le Conseil municipal valide ces 4 devis.*

Suite à la réception de fin de travaux pour le local du terrain de jeu, le conseil municipal émet plusieurs réserves concernant les travaux effectués par Patrick VERICEL qui avait remporté le lot 7 : platerie-peinture. Le sol du bâtiment ne correspond pas à ce que l'on souhaitait, les colonnes sous toiture ont été tâchées de peinture tout comme les chevrons à l'arrière du bâtiment.

DECISION : *Le Conseil municipal demande à Patrick VERICEL une remise sur sa facture à hauteur des nombreuses malfaçons.*

DECISION : *Le Conseil municipal décide de fixer l'inauguration du terrain de jeu au 3 septembre prochain 18h30.*

3) LOCATION SALLE TERRAIN DE JEU

Le débat est lancé sur la mise à disposition du local du terrain de jeu.

DECISION : *Le Conseil municipal décide de laisser le local en libre-service « Premier arrivé, premier servi ».*

4) RECRUTEMENT PEC

Aymeric PAGE, 18 ans, domicilié à Boën-sur-Lignon a été recruté en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour 9 mois renouvelable une fois, avec 1 mois d'essai, pour 30 heures par semaine et subventionné à 65%

A la fin de son contrat la commune s'engage à l'embaucher ou à lui proposer une perspective de formation.

5) DEVIS PORTE SALON DE COIFFURE

Deux devis sont présentés pour une porte en alu pour le salon de coiffure au « coffee tif du bacha » avec un volet roulant et un deuxième volet roulant pour la porte d'entrée du bar-tabac :

- Fermetures du Brionnais : 5342 € HT
- Anthony MURE de Châtelneuf : 5084€ HT

DECISION : *Le Conseil municipal valide le devis d'Anthony MURE.*

10) QUESTIONS DIVERSES :

10.1. FOUR DE LA BOULANGERIE.

La boulangère avait demandé une aide de la municipalité pour l'achat d'un nouveau four. La question ne se pose plus car elle va finalement remplacer la pièce défectueuse.

10.2. COMPETENCE EAU.

André DERORY nous informe que suite à une réunion sur la compétence de l'eau il convient de modifier les plans « eau potable » de la commune. Rendez-vous est pris le lundi 7 juin à 18 heures en mairie.

10.3. RALLYE DU MONTBRISONNAIS.

Le parcours du rallye du Montbrisonnais sera modifié pour l'édition 2021, avec un départ après Vaux. Pour l'édition 2022 il y a une réflexion sur une traversée, en spéciale, du bourg de Saint Georges en Couzan.

10.4. VILLAGE ETOILE.

La commune qui œuvre pour le label « village étoilé » de par l'extinction de l'éclairage public la nuit à obtenue 3 étoiles sur 5.

10.5. ENVELOPPE SOLIDARITE.

La commune a obtenu une aide financière de 6958€ sur les 16108€ demandés au titre de l'enveloppe de solidarité.

10.6. SCIERIE DOITRAND.

Le devis pour les réparations de la scierie Doitrand a été validé suite à l'arrêté de péril déposé sur ce site devenu trop dangereux.

10.7. MAISON MOURLEVAT.

Le devis pour les réparations de la maison Mourlevat, proche de la crèche, a été signé, suite à l'arrêté de péril déposé sur ce site devenu trop dangereux. Les travaux doivent débuter très prochainement pour une durée de 2 mois.

10.8. ANTENNE RELAIS AU POYET.

Suite au projet de l'antenne relais de Bouygues Télécom au lieudit le Poyet, un rendez-vous avec le sous-préfet a eu lieu. Le collectif « Sail santé environnement » a présenté son rapport. Pour le moment le sous-préfet met en attente ce projet.

La commune de Saint Georges a imposé au porteur de projet que l'ensemble de la ligne électrique soit enterrée pour que ce projet ne dénature pas notre paysage.

6) POINT ETAPE PROJET ECOLE

L'architecte, Mr Giraudier, doit nous faire parvenir l'avant-projet pour le réaménagement et l'extension de l'école du village.

Le SIEL procède à une étude pour savoir quel mode de chauffage sera le mieux adapté au projet

DECISION : *Le Conseil municipal valide à 9 voix pour un mode chauffage aux granulées bois et 2 voix pour un mode de chauffage électrique.*

DECISION : *Le Conseil municipal valide l'installation de panneaux solaires sur la pente de toiture côté Sauvain.*

7) POINT ETAPE CHAPELLE

Le groupe de 12 jeunes de l'association « Jeunesse et reconstruction » arriveront le 18 juillet pour 3 semaines. Ils seront chargés de la reconstruction des murs de la chapelle ainsi que de rehausser le dallage existant.

Toute personne qui souhaite faire un don pour la reconstruction du site de la chapelle St Martin pourra le faire via le site internet de l'association « Fondation du patrimoine », de 10€ minimum à 2000€ maximum, à partir du mois de juillet. Un mur des donateurs sera édifié sur le site de la chapelle

8) MARCHE PRODUCTEURS / HALLES

Rendez-vous le vendredi 4 juin à 17h30 pour l'installation du premier « vendredi gourmand » de la saison.

Une tombola sera organisée tous les vendredis avec comme lot un panier garni des produits de nos exposants.

DECISION : *Le Conseil municipal accorde un budget de 500€ pour les paniers garnis de la saison des « vendredis gourmands » 2021.*

La commission « Développement économique–Artisanat–Commerce–Agriculture » a visité récemment les halles municipales de Cottance. Il s'agit d'une ancienne stabulation dans le bourg du village qui a été réhabilitée.

DECISION : *Le Conseil municipal décide de faire un chiffrage pour des halles municipales à prévoir au budget 2022.*

9) ORGANISATION ELECTIONS

Les 20 et 27 juin prochain auront lieu les élections départementales (4 listes) et régionales (7 listes). Deux bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h avec deux élus pour chaque permanence de 2 heures.

DECISION : *Il convient de trouver des personnes non élues pour compléter le planning des permanences des deux bureaux de vote.*

10.9. COURSE CYCLISTE.

Le 3 juillet prochain une centaine de cyclistes traverseront le village en direction de la route du pont du diable.

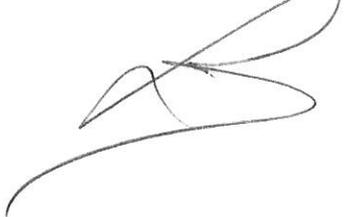
10.10. PAIEMENT EAU POTABLE.

La trésorerie a informé la municipalité d'une procédure de non-valeur sur des factures impayées pour l'eau potable d'une habitante de la commune

→ Le conseil municipal approuve cette créance irrécouvrable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de Séance



Le Maire



